



Convention cadre de partenariat entre la Communauté de Communes Gally Mauldre et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France- Yvelines

Entre : La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ile de France,
Située : 72-74 rue de Reuilly – CS0315 – 75592 Paris cedex 12
Représentée : par Francis BUSSIERE, président de la CMA Ile-de-France,
Par délégation : Monsieur Ronan KERAUDREN, Président de la CMA Ile-de-France – Yvelines

Dénommée « la CMA » dans la présente convention

D'une part,

Et : Communauté de Communes Gally Mauldre
Située : Hôtel de Ville Place de la Mairie BP 50 78580 Maule
Représentée : par Patrick LOISEL Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre

Dénommée « la Communauté de communes Gally Mauldre » dans la présente convention

D'autre part,

Préambule

L'artisanat au sein de la Communauté de communes Gally Mauldre :

La Communauté de communes Gally Mauldre est un territoire dont le potentiel de développement du tissu économique artisanal est exposé dans les documents stratégiques et pivots qui constituent son projet de territoire : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Qu'est-ce que l'Artisanat ?

L'Artisanat est constitué de 250 métiers qui contribuent à une offre de proximité avec un fort ancrage local. Les entreprises artisanales génèrent des emplois non-délocalisables et contribuent à un environnement propice aux autres entreprises (fournisseurs, sous-traitants) et à leurs salariés (économie résidentielle et présenteielle). Ces activités contribuent aussi au développement de l'économie circulaire, au développement d'une offre de produits locaux garantissant une alternative aux grandes surfaces.

Il existe deux types d'artisanat qui jouent chacun un rôle spécifique dans le développement et l'animation du territoire :

- L'artisanat de proximité : Il correspond aux métiers liés à l'alimentation et aux biens et services. Généralement, on retrouvera ces activités sous forme de linéaires commerciaux dans le tissu urbain (exemples : boulangerie, coiffure, cordonnerie, etc.).
- L'artisanat de petite production : Il regroupe, entre autres, les métiers liés au bâtiment, à la fabrication et la petite industrie. Il y a d'une part, les activités artisanales qui vont être en atelier (exemple : serrurerie), et d'autres part celles qui vont directement s'exercer chez les clients (exemple : peintre).

Un projet partenarial de développement :

Il est essentiel de préserver et développer ce secteur et plus largement les TPE PME. En effet l'environnement économique est perturbé, les réglementations sont mouvantes et les tendances de consommation évoluent. Ce contexte impose aujourd'hui aux entreprises une adaptation rapide et efficace pour répondre à ces nouveaux défis (respect des normes et réglementations, transition numérique et énergétique, modernisation des moyens de production...).

La CMA IDF-Yvelines aux cotés de la Communauté de Communes Gally Mauldre se fixent comme objectif d'intervenir au plus près des entreprises artisanales pour les accompagner dans leurs projets, faciliter et sécuriser leur prise de décision. En effet, il convient d'être attentif au renseignement et au suivi de ces créateurs ou repreneurs tant en amont qu'en aval de leur installation. Les premières années d'activité sont en effet cruciales et il est important d'accompagner au mieux les entreprises pendant cette période afin de promouvoir et d'assurer une installation qualitative et pérenne.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé sur-mesure des créateurs et dirigeants d'entreprises ayant un projet d'installation et de développement sur le territoire de la Communauté de communes Gally Mauldre.

L'expertise de la CMA IDF-Yvelines au service des entreprises et porteurs de projets :

La CMA IDF-Yvelines a la connaissance des besoins spécifiques des activités artisanales par rapport aux activités exclusivement commerciales et tertiaires. Elle apporte une expertise spécifique sur :

- Les réglementations, normes et qualifications requises pour l'exercices d'activités ;
- La prise en compte des processus de productions (matières premières, outils, temps de transformations/réalisation, contraintes techniques) ;
- Les enjeux de l'implantation (à domicile ou dans un atelier) et des loyers proposés ;
- Les financements particuliers à l'artisanat ;
- Les données des entreprises et les études de marché.

Grace à cette expertise, elle apprécie les potentiels de développement selon l'implantation et identifie la pérennité des projets. En outre, l'accompagnement permet d'informer, d'orienter et conseiller les porteurs de projets d'entreprises artisanales en amont du projet, en phase d'élaboration (prévisionnel, étude de marché), jusqu'à une obtention du numéro SIREN. Les dirigeants d'entreprises déjà immatriculées peuvent être accompagnés dans le développement de leurs entreprises (stratégie commerciale, numérique, environnement et énergies), ainsi que dans les formalités, la recherche de financements et le suivi de formations délivrées par la CMA.

Article 1 — Objet de la convention

La présente convention a pour objet de décrire la nature des actions qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé par la Communauté de Communes Gally Mauldre et la CMA IDF-Yvelines, et d'établir les modalités de leur mise en œuvre.

Article 2 — Domaines d'intervention

Les parties ont pu déterminer des domaines d'intervention, qui peuvent faire l'objet d'une coopération entre elles. En fonction des orientations stratégiques arrêtées annuellement par la Communauté de Communes Gally Mauldre, ces domaines d'intervention seront déclinés sous la forme d'une ou plusieurs conventions opérationnelles.

Les conventions opérationnelles pourront donner lieu à contrepartie financière, au prorata des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des objectifs établis conjointement par les signataires.

Pendant la durée de la présente convention, la nature des actions est susceptible de varier, en fonction des besoins de la Communauté de communes Gally Mauldre et des possibilités d'intervention de la CMA IDF Yvelines.

Article 3 — Contenu des actions

1. Suivi des questions relatives au commerce et à l'artisanat

La CMA est partenaire de la Communauté de Communes GALLY MAULDRE sur les sujets relevant du développement, de la dynamisation et du maintien du commerce. Selon les besoins exprimés, elle peut mobiliser son observatoire afin d'apporter une lisibilité des évolutions du tissu économique :

- Partage de données sur l'artisanat mises à jour à intervalles réguliers (créations, radiations, âges des dirigeants, écart à la moyenne départementale etc.),
- Enquêtes thématiques réalisées sur des sujets ayant des enjeux essentiels et identifiés par la Communauté de communes Gally Mauldre et la CMA (immobilier, transmission, difficultés diverses ...),

2. Etude prospective du tissu d'entreprises artisanales

L'attractivité des communes, est liée à la vitalité de leurs centres-villes. Les facteurs concourant à cette vitalité sont l'habitat, l'emploi, la qualité des espaces publics, la présence de services publics, l'accessibilité, mais aussi la qualité de l'offre commerciale et artisanale de proximité et la facilité du parcours client en cœur de ville.

L'objectif est de favoriser une diversification de l'offre artisanale et commerciale, par une analyse prospective permettant de :

- Faire un état des lieux de l'offre artisanale de proximité,
- Analyser les facteurs d'attractivités (commercialité, accessibilité, diversité ...) propices à l'implantation d'activités artisanales,
- Évaluer la faisabilité de l'implantation d'activités artisanales.

3. Diagnostics globaux d'entreprise

Le développement d'une entreprise repose sur une organisation permettant, entre autres, d'optimiser la stratégie commerciale, la gestion de la production et des approvisionnements, la gestion des ressources humaines. Pour soutenir les entreprises, la CMA réalise des diagnostics d'entreprises identifiées avec la Communauté de communes Gally Mauldre. Ces diagnostics permettent d'évaluer la situation de l'entreprise à partir d'une analyse globale.

Modalités indicatives : Entretien de 1 à 2 h, analyse des résultats et remise d'un compte rendu écrit avec des préconisations. Le cas échéant, possibilité d'initier un accompagnement individualisé des artisans-commerçants dans la mise en œuvre des recommandations.

4. Plan d'action commercial individuel

La fréquentation d'un centre-ville est tributaire de l'offre commerciale, mais aussi de la politique de prix et du positionnement des entreprises sur leurs marchés respectifs.

Pour favoriser une meilleure qualité de l'offre commerciale en centre-ville, la CMA propose un accompagnement des entreprises (politique de prix, circuits de distribution, positionnement concurrentiel etc.) qui passe par une analyse de leurs forces et axes d'amélioration.

Modalités indicatives :

- Entretien d'analyse,
- Élaboration d'un plan d'action avec remise d'un rapport de restitution.

5. Développement des usages numériques

La pandémie a accéléré l'essor du e-commerce, mais aussi la part des outils numériques dans la décision d'achat. Les artisans-commerçants doivent s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation s'ils veulent pérenniser leurs entreprises. Pour les soutenir, la CMA et la Communauté de communes Gally Mauldre peuvent initier des diagnostics de maturité numérique. Si ces derniers apportent des informations sur les pratiques numériques des artisans commerçants, ils permettent aussi d'identifier des besoins des entreprises et de déployer un accompagnement personnalisé dans le déploiement de solutions numériques adaptées.

L'action comporte deux phases :

- Accompagnement des entreprises : Diagnostic numérique des entreprises, analyse, délivrance d'un plan d'action et suivi de la mise en œuvre,
- Étude délivrée à la Communauté de communes Gally Mauldre : Synthèse des données diagnostics anonymisées.

6. Favoriser les bonnes pratiques environnementales et énergétiques

Dans le contexte inflationniste consécutif au conflit russo-ukrainien, la CMA réalise des diagnostics des pratiques environnementales. L'objectif est de rendre les entreprises vertueuses d'un point de vue environnemental mais aussi de leur permettre de faire des économies d'énergie. Les diagnostics permettent de :

- Réduire les factures énergétiques
- Orienter les artisans vers des financements d'équipements plus économes
- Améliorer la gestion des déchets.
- Délivrer des certificats et labels : Eco Défis, Répar'Acteurs, Imprim'Verts.

7. Abonnement : PASS CMA Liberté

Par un abonnement, la CMA met à la disposition de chaque artisan, un expert dédié et une offre de service personnalisée :

- 3 jours de formations à l'année
- 4 rendez-vous d'accompagnement thématiques personnalisés avec un expert de la CMA IDF
- Des tarifs négociés auprès de fournisseurs
- Un accès à un comité d'entreprises pour les artisans et leurs salariés/apprentis
- La réalisation des formalités de création d'activité en toute sécurité

Ces abonnements peuvent être promus et/ou pris en charge par la Communauté de communes Gally Mauldre.

8. Soutien à la création et au développement des entreprises

En réponse à un besoin identifié tel qu'un local vacant, la Communauté de communes Gally Mauldre peut solliciter la CMA pour trouver des porteurs de projets souhaitant s'installer sur la commune. L'appui de la CMA permettra à la commune d'être confortée dans ses choix notamment au regard du marché local et de la viabilité des projets.

Modalités :

- Conseiller la collectivité dans le choix des activités à implanter
- Appuyer la collectivité dans sa recherche de porteurs de projets pour la rédaction et la diffusion d'un appel à projet
- Expertiser les projets des entrepreneurs pressentis pour s'implanter sur le territoire
- Le cas échéant, accompagner le porteur de projet dans l'obtention de financements complémentaires ou un coaching personnalisé.

9. Accompagnement des transmissions d'entreprises

La transmission constitue un enjeu crucial au maintien du tissu économique à la pérennisation des emplois, des savoir-faire, de l'animation et de l'attractivité. Pour appréhender cette problématique la CMA peut mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement à définir avec la Communauté de communes Gally Mauldre.

L'accompagnement des reprises-transmission se fait par différentes actions :

- Identification des chefs d'entreprises artisanales souhaitant céder.
- Préparation de l'étape décisive de la transmission.
- Évaluation du fonds de commerce avec l'appui d'un comité technique d'experts (avocats, expert-comptable, financeurs...)
- Rédaction et diffusion de l'annonce de cession sur le site « Entreprendre dans l'Artisanat »
- Mise en relation avec les repreneurs potentiels.

10. Promotion des Métiers d'art

La CMA s'engage à promouvoir la filière des Métiers d'Art, soutenir les initiatives en faveur des artisans d'art :

- Recensement des entreprises
- Appui à l'organisation des artisans en réseau
- Appui à l'organisation d'évènements ou de moments de promotion de ces artisans

Elle accompagne les professionnels de la filière dans leur développement, avec l'apport d'informations, des orientations et conseils sur les actions du réseau et des partenaires.

11. Accompagnements spécifiques individuels et/ou collectifs des artisans de la commune

Les modalités de ces accompagnements sont à définir en fonction du public et de la stratégie de la Communauté de communes Gally Mauldre. Ils prennent plusieurs formes :

- Des permanences individuelles pour les porteurs de projets permettant la validation du projet, l'approfondissement de la connaissance du marché la réalisation des prévisions financières, l'orientation vers les outils existants, l'aide au montage des dossiers de demandes de prêt.
- Des permanences dédiées aux entreprises artisanales en situation de croissance, ayant des projets d'innovation sociale, technologique où d'implantation, repérées par les deux partenaires.
- Des ateliers de présentation des enjeux de la création et gestion d'entreprise et des possibilités d'accompagnement offerte par la CMA.
- Des formations délocalisées à la Communauté de communes Gally Mauldre pour optimiser les compétences des dirigeants, telles que la gestion de sa micro-entreprise, la compréhension des mécanismes financiers, les démarches administratives.

Article 4 : Durée de la convention et confidentialité

La présente convention prend effet à compter de sa signature, et pour une durée de 1 année. Il est convenu que les parties s'engagent à définir ensemble, dans un délai minimum de 3 mois avant le terme de la convention, les conditions et les modalités de renouvellement de celle-ci.

Elle peut être révisée, si nécessaire, à l'initiative de l'une des parties signataires, pour tenir compte de possibles évolutions du cadre législatif et réglementaire dans lequel elle est mise en œuvre, pour en prolonger la durée.

Elle peut être résiliée sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Les parties s'engagent, pendant toute la durée de la convention, à considérer comme confidentiels tous les documents, informations, données qui seront échangés à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer ou divulguer à des tiers extérieurs pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

La Communauté de Communes Gally MAULDRE s'engage en application de la loi n ° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, à ce que les informations recueillies auprès de la CMA IDF-Yvelines ne soient utilisées par elle-même ou ses structures associées que pour les seules nécessités de gestion interne et pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et donnent lieu à l'égard des personnes physiques, au droit d'accès et de rectification prévu par ladite loi auprès des services de la CMA IDF Yvelines.

Fait à Versailles, le

(en 2 exemplaires)

Le représentant pour la CMA Ile de France	Le représentant pour la Communauté de communes Gally Mauldre
Francis BUSSIERE Président de la CMA Ile de France, et par délégation, Ronan KERAUDREN, Président de la CMA Yvelines	Patrick LOISEL, Président de la Communauté de communes Gally Mauldre
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

ANNEXE

Liste des référents de la CMA IDF-Yvelines et de la CCGM

▪ Pour la CMA IDF-Yvelines

Ronan KERAUDREN, Président

Tél : 01 39 43 43 19

Courriel : ronan.keraudren@cma-idf.fr

ou ses représentantes

Paolo COSTARELLA

Développement Territorial

Tél. : 06 77 51 46 07

Courriel : paolo.costarella@cma-idf.fr

Henri MAILLARD

Chargé de Développement Economique en
appui des territoires

Tél. : 06 26 86 37 64

Courriel : henri.maillard@cma-idf.fr

Sylvie UBERTI

Responsable Développement Economique

Tél. : 01 39 43 43 52

Courriel : sylvie.uberti@cma-idf.fr

▪ Pour la Communauté de communes
Gally Mauldre

Patrick LOISEL, Président

Tél : 01 84 27 08 54

Courriel : maire.president@feucherolles.fr

Ou son représentant

Karine DEPRES, Directrice Générale des
Services,

Tel : 01 84 27 08 53

Courriel : k.depres@cc-gallymauldre.fr

Matthieu BOURG, Directeur Général Adjoint
des Services,

Tel : 01.30.55.55.40.

Courriel : direction-urba@cc-gallymauldre.fr

Etienne BLIN, Chef de Projet – Contrat de
Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ;
Chargé de Mission – Développement
Economique et Commerce de Proximité

Tél : 01 84 27 08 51

Courriel : e.blin@cc-gallymauldre.fr